FEDERATION POLYNESIENNE DE JUDO

B.P. 52972 - 98716 PIRAE – TAHITI – Polynésie Française

COMMISSION DES GRADES ET CEINTURES NOIRES

ORGANISATION ET CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX GRADES

Màj : 04/01/2024

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION :

- Un président : La commission est représentée par un président qui engage par sa signature la validité des documents. Ce responsable doit être au moins 3ème dan. Il coordonne et dynamise la commission et il est le garant des grades délivrés par la FPJ. Son rôle est donc de :

  * Proposer un calendrier annuel de passages de grades.
  * Attester les pré-requis auprès du responsable de la commission d'arbitrage
  *Signer les passeports sportifs attestant de la réussite d'une UV, des points acquis en cours de grades ou lors de l'homologation du grade.
  * Homologuer les grades au sein de la FPJ.
  * Faire homologuer les grades délivrés par la FPJ auprès de la FFJDA.

- Un secrétaire : Il gère les affaires courantes. A ce titre il :

  * Convoque les licenciés lors des passages de grades.
  * Organise les passages de grades (fiches inscriptions, convocation des jurys etc…)
  * Signe les passeports sportifs attestant de la réussite d'une UV ou des points acquis dans la relation grades/championnat en cours de grades.
  * Prépare des dossiers de demandes d'homologation pour la FFJDA.
  * Tient à jour le fichier des ceintures noires.

- Des jurys : Désignés par la FPJ sur proposition du président de la commission, ils représentent la fédération pour juger et délivrer des grades de ceinture noire.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE DES GRADES

Les grades (ceintures de couleurs ou Kyu) sont délégués aux professeurs de judo diplômés d'état ou du pays.

La FPJ, fédération affilée à la Fédération Internationale Judo (FIJ) n'est plus, depuis août 2011, membre de droit et reste membre associé. Elle a ainsi perdu son statut d'autonomie et est rattachée à la FFJDA. Dans ce contexte, la délivrance des grades en Polynésie Française passe donc par une reconnaissance de nos grades par la FFJDA pour une reconnaissance internationale par la FIJ.

<u>Statuts F.I.J - Titre 24 : les grades et "dans"</u>

Officialisation des grades et "dans"

La F.I.J. n'officialise que les grades et < dan > conférés par les Fédérations Nationales membres, à l'exclusion de tous les autres. Une Fédération Nationale ne peut attribuer un grade ou un (dan) à un membre d'une autre Fédération Nationale membre ou de la nationalité de celle-ci sans l'accord écrit de celle-ci. Tout grade ou < dan > attribué sans cet accord ne pourra être validé par la F.I.J.

Chaque Fédération Nationale membre est chargée sur son territoire national de représenter la F.I.J. pour faire respecter la règlementation internationale des grades et dan.

Les candidats polynésiens aux passages de grades de Ceinture Noire et "Dan" sont jugés par des jurys formés, membres de l'équipe technique et convoqués pour chaque session inscrite au calendrier fédéral par la commission.

La FPJ demande à la FFJDA l'homologation des grades et "Dan" délivrés. La convention FFJDA/ FPJ signée en octobre 2023 stipule que les grades du 1er dan au 3è dan délivrés par la FPJ sont reconnus automatiquement par la FFJDA. Pour les grades supérieurs, l'homologation est subordonnée à la présentation des conditions d'examens de chaque candidat. Le secrétaire de la commission des grades à charge de préparer les dossiers de présentation des nouveaux gradés pour la FFJDA.

MEMBRES DU JURY

PRE-RECQUIS POUR ETRE JUGES KATA (UV1) ET D'EXPRESSION TECHNIQUE (UV2)
Pour être juge, il faut être ceinture noire 2ème dan minimum. Etre B.E.E.S, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou Brevet Polynésien est fortement conseillé. Ou bien maîtriser les katas et le travail technique judo ju jitsu.

LISTE DES MEMBRES LABELLISES DU JURY
Les membres constituant l'équipe technique de juges sont invités à renouveler ou à présenter leur candidature en début de chaque saison sportive et à participer au stage d'harmonisation des jurys. Cette condition est indispensable pour pouvoir prétendre à être juge. La liste des jurys labellisés est proposée par le président de la CGCN au conseil fédéral de la FPJ pour approbation.
Cette démarche se fait conjointement avec le Directeur technique.

CONSTITUTION DES JURYS
Le corps des juges est appelé à intervenir sur toutes les épreuves.
- Grade de 1er Dan : 3 juges de plus haut grade.
  2 juges de grade 3ème dan minimum, exceptionnellement.
- Grades de 2ème Dan et + : 3 juges plus gradés ou à titre exceptionnel 2 gradés et l'un du même grade.
- Un 3ème juge, en formation, peut être invité à évaluer avec des prérogatives moindres afin de favoriser la qualité des juges et le renouvellement des jurys.

UV1 et UV2 : FORMATION ET LABELLISATION DES JUGES
La formation des juges, membres de l'équipe technique territoriale, est un préalable indispensable à la participation aux jurys. Les documents édités par la FFJDA et par la FPJ pour l'harmonisation des jurys font référence pour l'évaluation.
Une ou deux demi-journées de stage d'harmonisation seront proposées chaque saison sportive afin de prendre connaissance des documents, de les comprendre pour juger de façon harmonieuse les candidats se présentant aux grades d'expression technique ou compétition.

UV3 : GESTION PAR LA COMMISSION SPORTIVE
L'UV3 est gérée par la commission sportive concernant l'organisation des tests shiai.
Pour la relation grade-championnat, la commission sportive communique les tableaux de compétition au secrétaire de la CGCN qui validera les points selon les textes.

PRESENTATION DU CANDIDAT AU GRADE SUPERIEUR

La FPJ respecte les mêmes conditions que celles imposées par la FFJDA. Le document de référence est le document FFJDA "Textes officiels" élaboré chaque saison sportive.

* les âges planchés

* les délais entre chaque grade : si la date n'est pas précisée dans le passeport sportif, la fin du mois mentionnée sur le passeport est prise en compte.
* les contenus techniques et théoriques
* les allègements et bonifications
* les modalités des passages de grade : 3 participations maximum par an
* l'organisation des "shiai" : 3 à 4 participations maximum par an
* la constitution des jurys

MODALITES D'INSCRIPTIONS AUX PASSAGES DE GRADES des UV 1/ 2/ 3

La convocation des membres du jury pour les UV et des arbitres (UV3 - shiai) ne s'improvise pas. Des délais minimums sont nécessaire pour le bon déroulement des passages de grade, tant pour les candidats que les membres du jury. Il est nécessaire de respecter les délais d'inscription et les procédures administratives. Lorsque l'on veut devenir ceinture noire ou progresser dans les grades, cela implique rigueur et engagement personnel.

L'enseignant du club présente et **inscrit,** sur la plateforme extranet du site de la FPJ, ses élèves aux différentes UV. Les dates des tests sont programmées au calendrier fédéral et l'inscription se fait **5 jours avant le déroulement de l'examen.**

CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATS AUX UV

Le candidat doit respecter le délai minimum imposé dans le grade précédent.
Pour le 1er dan, la présentation aux UV est possible à partir de cadet(tte) 1ère année.

Le jour de l'épreuve :

1- Le candidat présente au secrétariat du jury d'examen :
* Son passeport sportif adulte (et non le passeport jeune) à jour et dûment signé par le professeur du club qui présente son élève au nouveau grade.
* La fiche d'inscription et de renseignements du candidat, téléchargée et dûment complétée. La signature de l'enseignant n'est plus requise depuis l'inscription par l'extranet.

En cas de passeport sportif ou de fiche d'inscription incomplète, le candidat **ne sera pas admis** à passer ses UV.

2- L'enseignant du club aura préalablement vérifié que les délais minimum de présentation entre deux passages de grades sont respectés. En cas de dates erronées, le candidat **ne sera pas admis** à se présenter. Aucune tolérance ne sera acceptée.

UV3 – NOUVELLES REGLES D'OBTENTION PROPOSEES PAR LA FFJDA

IMPORTANT : Au **01/01/2023**, de nouvelles exigences facilitatrices pour l'UV3 :
- au grade compétition (15 ans): 80 pts dont 20 pts de bonus possibles au lieu de 100 pts
4 victoires (37pts) d'affilés au lieu de 5 victoires (44pts)
- au grade d'expression technique (18 ans): 20 points dont 10 pts maximum de bonus selon le cas :

TEST UV4 – ENGAGEMENT PERSONNEL

Voir modalités dans le document « Modalités des passages de grades »
- Le professeur du club signe l'inscription du judoka pour l'U.V.4 uniquement sur le passeport.
- Le responsable de la commission arbitrage est le seul signataire de l'UV 4 pour l'arbitrage.
- Le secrétaire ou le président de la CGCN sont les seuls à signer l'UV 4 pour les fonctions d'enseignement ou de bénévole actif.

Commission des grades et Ceinture noires